# AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS DE TORONTO HYDRO-ELECTRIC SYSTEM LIMITED

Toronto Hydro-Electric System Limited a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Toronto Hydro-Electric System Limited a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir une augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité entrant en vigueur le 1er janvier 2023. Si la demande est approuvée telle quelle la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de Toronto Hydro-Electric System Limited serait modifiée de la manière suivante :

Client résidentiel (750 kWh)	1,42 \$ par tranche de 30 jours
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	5,14 \$ par tranche de 30 jours

Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être concernés.

La demande d'augmentation des tarifs repose sur un cadre d'établissement des tarifs incitatif personnalisé approuvé par la CEO pour la période 2020-2024, qui est lié à l'inflation et à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution.

Toronto Hydro-Electric System Limited a également demandé l'approbation d'un nouveau compte d'écart pour suivre une diminution nette prévue de la charge d'amortissement découlant des modifications de la durée de vie financière de ses immobilisations.

# LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la requête de Toronto Hydro. Nous déterminerons si l'entreprise a utilisé les modèles et les formu

requête de Toronto Hydro. Nous déterminerons si l'entreprise a utilisé les modèles et les formules applicables exigés par la CEO et s'il y a lieu d'approuver la requête de Toronto Hydro. Nous entendrons également les questions et arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer (appelées « intervenants ») à l'audience de la CEO. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'une augmentation des tarifs et, le cas échéant, du montant du changement tarifaire à venir.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

## **RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS**

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez consulter la requête de Toronto Hydro sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande de Toronto Hydro et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande de Toronto Hydro. Inscrivez-vous avant le 30 septembre 2022, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

La CEO envisage d'accorder dans la présente affaire une adjudication des frais conformément aux *Directives de pratique concernant l'adjudication des frais*, et seulement en ce qui concerne le nouveau compte d'écart proposé par Toronto Hydro pour suivre les répercussions de la dépréciation liées aux changements prévus dans les durées de vie utiles financières de ses immobilisations.

#### **EN SAVOIR PLUS**

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de distribution de Toronto Hydro. Ils sont inscrits à la ligne « Livraison », l'un des éléments figurant sur votre facture d'électricité. Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2022-0065**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre avec vos commentaires ou pour participer en tant qu'intervenant, ou encore pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez saisir le numéro de référence **EB-2022-0065** sur le site Web de la CEO :

<u>www.oeb.ca/fr/participez</u>. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

## **AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES**

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Toronto Hydro a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez faire part de vos arguments par écrit à la CEO au plus tard le **30 septembre 2022**.

#### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. chap. 15 (annexe B).

